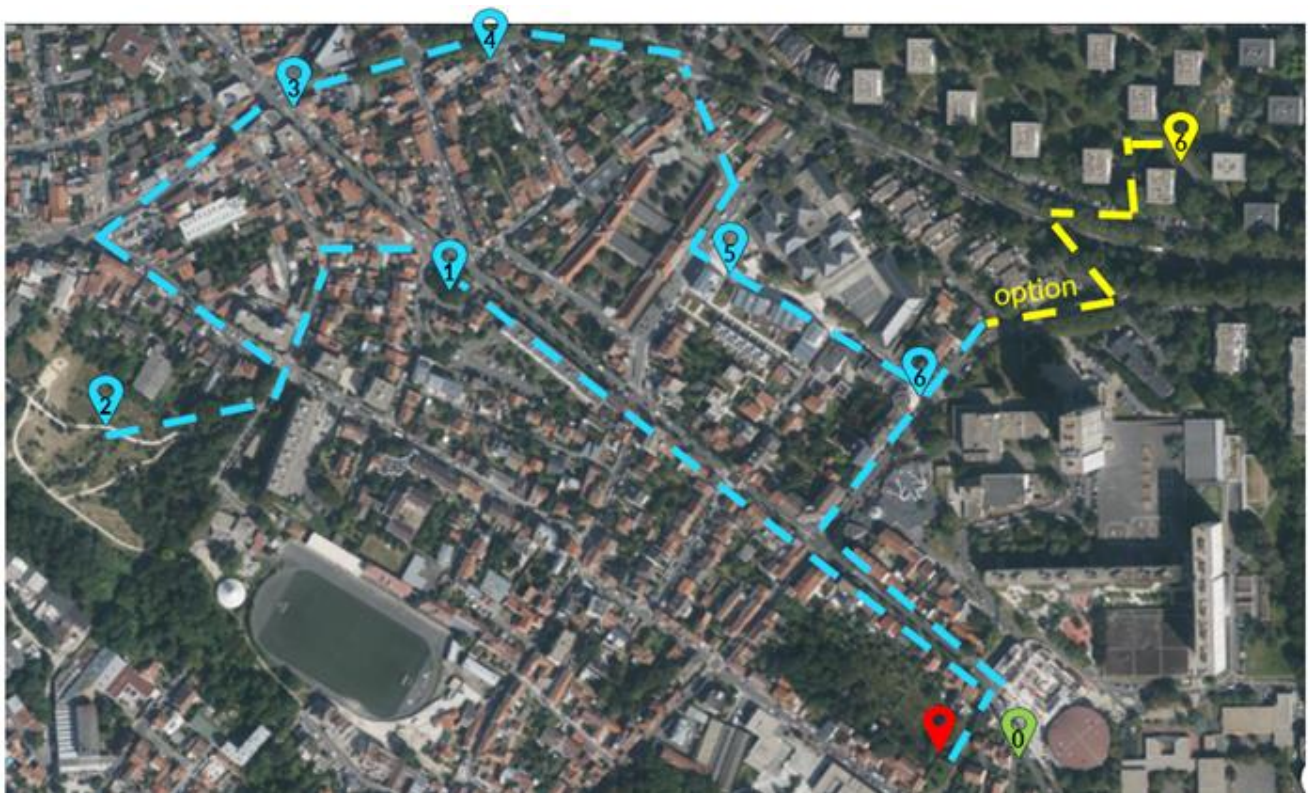


Démarche de concertation pour un meilleur partage de l'espace public

Compte-rendu de la balade urbaine du quartier Verdun de Fontenay-sous-Bois

Mardi 20 juin 2023 (18h30 à 20h30)



Carte du tracé initialement prévu pour la balade. Le point d'arrêt n°4 n'a pas été réalisé.

Intervenants

Fontenay-sous-Bois :

- Jeffrey GUENICHE, 12eme Adjoint au Maire délégué au Développement de la vie démocratique et à l'éducation populaire
- Marc BRUNET, Conseiller municipal délégué au vélo et aux mobilités
- Emmanuel CHAMPETIER, Conseiller municipal délégué à l'Artisanat
- Sophie BOURGOIN, Directrice démocratie locale, Intervention Citoyenne et Vie associative
- Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité

Accompagnement :

- Christine PIGNARRE, Systra
- Fédora GIGOI, Systra

Ambiance

La balade urbaine s'est déroulée dans un climat agréable et les échanges étaient constructifs. Chaque participant.e a fait preuve d'attention et d'intérêt à chaque point d'arrêt. La balade a duré 2 heures.

La plupart des remarques et propositions ont porté sur la thématique des mobilités et du partage des voiries entre les différents modes de déplacement. Les participant.e.s ont également porté de l'intérêt à la question du lien social et de la végétalisation de l'espace public.

Un total de 12 Fontenaysien.ne.s s'est réuni, dont un enfant déambulant en fauteuil roulant.

La plupart des participant.e.s a pris connaissance de l'organisation d'une balade urbaine par le bouche-à-oreille, la communication de la Ville et le milieu associatif (notamment Fontenay Vélo).

La balade a principalement réuni des habitué.e.s des temps de participation de la Ville. Plusieurs personnes présentes ont assisté aux premiers ateliers organisés dans la cadre de la démarche de réflexion menée sur l'espace public.

1) Introduction

Jeoffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, remercie les participant.e.s pour leur venue. Il indique que l'objectif de la concertation est de réfléchir sur l'espace public de Fontenay-sous-Bois, en mettant un accent sur les mobilités tout en intégrant les thématiques de la végétation et de la convivialité. Il rappelle que deux ateliers et deux balades urbaines se sont déroulées aux mois de mai et juin, et qu'une réunion de restitution de la démarche se tiendra à la rentrée 2023. Il invite les participant.e.s à répondre au questionnaire et se saisir de la carte participative disponibles sur le site internet de la Ville.

Christine PIGNARRE, Systra, présente brièvement le parcours de la balade urbaine. Après avoir rappelé les consignes de sécurité à respecter tout au long du cheminement, elle introduit aux participant.e.s le guide de balade urbaine mis à leur disposition. Il s'agit d'un livret dans lequel chacun.e est invité.e à noter ses ressentis et suggestions concernant les points d'arrêt du parcours. Les temps d'arrêt sont également destinés à recueillir les avis des participants.

2) Etape 1 : Place Michelet

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est proposé de supprimer les voies de présélection au niveau du carrefour de l'avenue Galliéni et l'avenue de Rabelais afin d'élargir le trottoir et de faciliter le passage des vélos. ○ Les îlots pourraient être supprimés pour donner un aspect moins routier à l'avenue. ○ Le plateau à l'entrée de la rue Colbert est perçu positivement car il a permis un ralentissement de la vitesse des véhicules. ○ L'accès PMR au stade André Laurent est très difficile. ○ L'absence de gardien avant 17h au stade André Laurent empêche de pouvoir laisser le fauteuil roulant en toute sécurité. ○ Vitesse excessive des voitures constatée sur le boulevard de Verdun. ○ Suggestion de surélévation des passages piétons sur le boulevard de Verdun.
<p>Paysage, enjeux écologiques et espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les tags et graffitis ont disparus, la création artistique de Nicolas PERRUCHÉ boulevard de Verdun est saluée. ○ Il est constaté que la fontaine ne fonctionne plus. ○ Proposition d'augmenter la surface végétalisée et de désimperméabiliser pour créer un îlot de fraîcheur.
<p>L'espace public vecteur de lien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plusieurs participant.e.s prêtent attention à la boîte à livres présente sur la place. Il est suggéré de la rénover. ○ La place est perçue par une personne comme un lieu de vente de stupéfiants. ○ Des perceptions contrastées : pour certains, l'espace sombre crée un sentiment d'insécurité à cause des arbres, pour d'autres ce lieu ombragé est considéré comme très agréable en été. ○ Les hommes monopolisent l'espace public et s'assoient sur les bancs, quant aux femmes elles ne font que passer rapidement sur la place. ○ Proposition d'installer des jeux pour enfants. ○ Proposition de renforcement de l'éclairage public la nuit.



	<ul style="list-style-type: none">○ Proposition de repeindre les bancs pour donner plus de couleur à la place.○ Les grilles autour de la place pourraient être retirées pour rendre l'espace plus accueillant et moins enclavé.
--	--

Réponses de la Ville*

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, indique que la fontaine n'est plus en fonctionnement à cause du calcaire.

Concernant l'accès au stade André Laurent, il rappelle que l'entrée par la rue Saint-Germain y est impossible pour les personnes à mobilité réduite à cause des travaux en cours. Il indique que ces travaux dureront jusqu'en 2026 puisque que le stade, les vestiaires et la salle de danse sont encore à refaire. Il précise néanmoins qu'un accès PMR existe rue Gérard Philippe pour accéder au stade.

**Les réponses reportées sont non exhaustives, car ce compte-rendu focalise sur les contributions des participants. Le bilan de la concertation pourra être l'occasion pour la Ville de répondre de manière plus détaillée aux contributions.*

3) Etape 2 : Eco Parc des Carrières

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements	<ul style="list-style-type: none">○ Les chemins en sable sont perçus positivement car facilement praticables par les PMR.○ Suggestions de réparation des nids de poules à l'entrée du parc qui entravent les déplacements PMR.○ Il est constaté un trafic de transit sur la rue André Tessier, avec des vitesses excessives des véhicules devant le parc.○ Proposition d'inverser le sens de circulation entre les rues Gay Lussac et Saint-Germain.
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none">○ Il est noté la présence de sept chiens en liberté dans le parc alors que cela est interdit. Plusieurs participant.e.s expriment un sentiment d'insécurité à cet égard.○ Un participant rappelle que des cani-parcs ont déjà été demandés à la Ville. Une personne promenant ses chiens indique que si des cani-parcs étaient aménagés dans la ville elle les fréquenterait.○ Il est suggéré de mieux sensibiliser les propriétaires de chien.○ Il est suggéré que les chiens ne soient pas interdits dans les parcs mais qu'une tenue en laisse soit obligatoire ou bien qu'un espace leur soit dédié.○ De nombreux mégots sont constatés au sol.
L'espace public vecteur de lien social	<ul style="list-style-type: none">○ Un participant estime que les chiens sont vecteur de lien social pour les personnes âgées.○ Le parc est perçu comme agréable, beau et apaisant.

Réponses de la Ville

Jeoffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, explique que la Ville souhaite doubler la superficie du parc en intégrant un espace plus ombragé. Il indique que la centralité de ce parc en fait un



lieu de mixité sociale et intergénérationnel. S'agissant d'un éco parc, il signale que la faune et la flore y sont particulièrement remarquables.

Concernant l'éventualité d'aménager des cani-parcs dans la ville, il s'interroge sur la fréquentation effective de ceux-ci.

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, indique que la Ville projette de racheter les terrains situés au sud du parc. Celui-ci étant construit sur une ancienne carrière, il est impossible d'y faire pousser des arbres aux racines profondes en raison de l'instabilité du sol. Le rachat de ces terrains permettra alors la création de zones davantage végétalisées et ombragées.

Il ajoute qu'à terme un belvédère sera construit afin de créer une ligne d'horizon et d'assurer une vue dégagée sur la ville de Paris. Il explique qu'il s'agit d'un projet lauréat du budget participatif de 2022.

4) Etape 3 : Place du 8 mai 1945

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements	<ul style="list-style-type: none">○ Il est demandé d'aménager un passage piéton face à la boulangerie pour éviter les traversées dangereuses.○ Proposition de mieux marquer les trajectoires cyclables sur le modèle de la ville de Montreuil qui a instauré un code couleur.○ Espace perçu comme non accueillant pour les piétons et les cyclistes.○ Suggestion de rendre plus étroites les voies d'insertion pour ralentir la vitesse des véhicules (avec des pots de fleur, des chicanes, de la pelouse...).○ Il est constaté que les trottoirs sont en mauvais état.
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none">○ Des arbres pourraient être aménagés sur la place pour diminuer le niveau sonore. L'espace est qualifié de bruyant par les participant.e.s.○ La façade du Globe est à valoriser car perçue comme remarquable.
L'espace public vecteur de lien social	<ul style="list-style-type: none">○ Une participante s'interroge sur le devenir de l'ancien garage automobile.○ Espace perçu comme agréable lors du marché le samedi.

Réponses de la Ville

Jeoffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, indique qu'actuellement il n'y a pas de projet en cours pour remplacer l'ancien garage. En attendant, il souhaite y voir un urbanisme transitoire pour encourager l'économie sociale et solidaire. Il cite les ouvertures de tiers-lieu comme la Grange dans le quartier des Alouettes et les Bains douches.

Il ajoute que ce carrefour à 5 branches présente une problématique de continuité cyclable. L'objectif à terme est d'assurer une continuité d'Est en Ouest.

Il annonce également que l'année prochaine le parcours du bus 116 sera prolongé et passera sur la Crête.

Le point d'arrêt n°4 n'a pas été effectué.

5) Etape 5 : Rues Lesage / Michelet

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La barrière marquant l'entrée dans la zone piétonnisée de la rue Michelet est perçue comme dangereuse : sa couleur grise se confond avec le sol et est difficilement perceptible par les cyclistes en particulier le soir. ○ La pérennisation de la piétonisation est souhaitée. ○ Proposition de réfection de la chaussée pour ne plus matérialiser la route et consacrer sa piétonisation.
<p>Paysage, enjeux écologiques et espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'espace est perçu comme grand, calme, aéré. ○ Un participant fait remarquer la présence de beaux platanes dans la rue du Maréchal Joffre. ○ La rue est très bétonnée et ne présente pas d'ombre, il y fait très chaud en été. ○ Proposition de végétalisation et de désimperméabilisation. L'espace est perçu comme trop minéral. ○ Demande de mise en valeur de la façade de l'école.
<p>L'espace public vecteur de lien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est demandé comment sera occupé un local faisant l'angle des deux rues. ○ L'espace est calme est sécurisé pour les enfants. ○ Suggestion d'installer des bancs, des tables, des pots de fleur colorés et des jeux pour favoriser l'utilisation de l'espace public.

Réponses de la Ville

Jeoffrey GUENICHE, Adjoint au Maire, explique que l'objectif de la Ville est d'apaiser la circulation sur l'ensemble de la Crête, en favorisant les déplacements piétons et cyclistes. Il estime que la piétonisation de la rue du pôle scolaire est en ce sens remarquable. Il rappelle que ce pôle scolaire majeur, qui regroupera à terme près de 1 600 élèves, est un lieu central et structurant dans la ville.

Des travaux de végétalisation et réaménagement seront menés cet été devant l'école Jules Ferry sur ce même modèle. L'objectif est de relier les équipements de la ville par des cheminements piétons (établissements scolaires, médiathèque, salle de concert, etc.).

Concernant le local faisant l'angle de la rue, il indique qu'une micro-crèche y sera installée.

6) Etape 6 : Rues Lesage / Avenue Rabelais

Remarques et contributions orales et/ou écrites des participant.e.s sur ce point d'arrêt :

<p>Partage de l'espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'espace est perçu comme un lieu de stationnement gênant les sorties de garage. ○ Il est estimé que le double sens de circulation rue Lesage pose un problème. ○ Il est proposé d'interdire l'accès à la rue Lesage à partir de l'avenue Rabelais. ○ Vis-à-vis du projet de créer une zone 20 au niveau de la rue Paul Bert, un participant affirme que les piétons ne se sentent pas en
--	---



entre les différents modes de déplacements	<p>sécurité en l'absence de trottoir ou de barrières délimitant leur espace.</p> <ul style="list-style-type: none">○ Il est suggéré de jouer sur les revêtements au sol afin de faire ralentir les véhicules.○ Il est constaté que l'espace de stationnement permettant de déposer à l'école les enfants à mobilité réduite n'est pas pratique et gêne le reste de la circulation.○ La vitesse des véhicules rue Rabelais est élevée.○ Il est demandé comment se fera le dépôt des personnes PMR (en l'occurrence des élèves concernés) rue Lesage si elle est mise en impasse.
Paysage, enjeux écologiques et espace public	<ul style="list-style-type: none">○ Espace perçu comme très bétonné.
L'espace public vecteur de lien social	<p><i>Absence de remarques</i></p>

Réponses de la Ville

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, reconnaît que le double sens de circulation de la rue Lesage est problématique. Il suggère un réaménagement de la rue Paul Bert en impasse afin d'éviter le phénomène actuel de contournement du feu rouge par cette rue. Il propose également une autre alternative pour la rue Paul Bert : aménager une zone 20 de rencontre avec un double sens de circulation qui laisserait la priorité aux piétons pour apaiser la circulation. Ce projet supposera de supprimer les places de stationnement existantes.

Concernant le stationnement PMR, il explique qu'il est possible d'installer une borne rue Lesage laissant passer uniquement les véhicules autorisés pour les dépôts d'élèves, ou encore les collectes de déchets. Cela permettrait de faire descendre des véhicules les personnes à mobilité réduite en toute sécurité. Il indique que ce système, qui permet une rétractation des bornes via un code téléphonique, est déjà en place à Roublot.

Marc BRUNET, Conseiller municipal, explique qu'à travers un jeu de revêtement, de texture et d'aménagement, il est possible de créer un sentiment d'inconfort chez les automobilistes les menant à ralentir. Il illustre ses propos avec les exemples canadiens et allemands de mobilier urbain en forme de fauteuil et canapé. L'objectif est d'inverser le rapport de force entre automobilistes et piétons.

7) Etape 6 optionnelle : Rue Mendès-France

Le point d'arrêt optionnel rue Mendès France (quartier des Larris) n'a pas pu être effectué faute de temps.

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, présente brièvement les aménagements prévus pour 2024-2025 dans le quartier des Larris :

- Un travail sur la requalification de la voie piétonne Eugène Sue depuis le mail planté est en cours.
- Il est prévue la réalisation d'un cheminement PMR permettant d'accéder au plateau à l'arrière de la nouvelle crèche-pmi.

Réflexions également sur le désenclavement du quartier et le renforcement du lien entre le cœur du quartier et le pôle gare, à terme. Concernant le quartier la Redoute, il indique qu'Île-de-France Habitat a lancé une opération de réhabilitation sur l'ensemble de la résidence. En parallèle une étude portant sur la requalification des espaces ouverts autour des bâtiments est en cours.

8) Conclusion

Le point d'arrêt final de la balade se situe sur le parvis de la salle Jacques Brel.

Nicolas Durand, Directeur des espaces publics et de la Biodiversité, remercie à nouveau les personnes présentes pour cette troisième et dernière balade urbaine. Il salue les remarques et propositions qui ont émergé au cours du cheminement.

Christine PIGNARRE, SYSTRA, rappelle aux participant.e.s les prochaines dates de la concertation : un atelier le mardi 27 juin et une réunion de restitution après l'été. Elle invite à nouveau les Fontenaysien.ne.s à répondre au questionnaire et se saisir de la carte participative disponibles sur le site internet de la Ville.

Point d'arrêt rue Lesage



Point d'arrêt Eco Parc des Carrières



Cheminement boulevard de Verdun